ZONES AU0

ZONES AU0

Les zones AU0 délimitent des espaces destinés à être ouvert à l'urbanisation mais pour lesquels l'insuffisance de la voirie ou des réseaux ne permet pas une ouverture immédiate à l'urbanisation. L'ouverture à l'urbanisation se fera par modification ou révision ultérieure du PLUi.

ZONES AU0

ZONES AU0

SECTION 1 DESTINATION DES CONSTRUCTIONS, USAGES DES SOLS ET NATURES D'ACTIVITE

ARTICLE 1.1 : INTERDICTION ET LIMITATION DE CERTAINS USAGES ET AFFECTATIONS DES SOLS, CONSTRUCTIONS ET ACTIVITES

Dans l'attente de l'ouverture à l'urbanisation de la zone, tous usages, affectations des sols, constructions et activités sont interdits à l'exception des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.